



Jeudi 29 juillet 2021

## Communiqué de presse

---

Le projet de décret ouvrant la possibilité d'attribuer des heures supplémentaires annuelles (HSA) aux personnels exerçant à temps partiel a été unanimement rejeté par les élu-e-s des personnels au comité technique ministériel de l'Éducation nationale (CTMEN) du 21 juillet. Le ministère a décidé de représenter exactement le même texte lors du CTMEN du 29 juillet reconvoqué sur ce seul point. Les organisations syndicales FSU, UNSA, FO, CFDT, CGT et SNALC ont décidé de ne pas cautionner ce dialogue social de façade et de ne pas siéger lors de ce CTMEN.

Lors du CTMEN du 21 juillet, le ministère a présenté un projet décret portant modification de l'article R911-6 du code de l'éducation. Il a pour principe d'ouvrir la possibilité d'attribuer des HSA à des personnels à temps partiel, a pour objet « *l'amélioration des dispositifs de remplacement des professeurs absents* » et doit s'appliquer dès la rentrée 2021. Pour les organisations syndicales FSU, UNSA, FO, CFDT, CGT et SNALC, il n'améliora ni le fonctionnement des établissements scolaires du second degré, ni les conditions de travail des personnels.

Par ailleurs, pour de nombreuses raisons, ce dispositif remettrait en cause, de fait, l'accès au temps partiel, modalité d'accomplissement de service pourtant prévue par le Statut général des fonctionnaires. Malgré les inquiétudes exprimées lors de groupes de travail précédant le CTMEN, les réponses qui ont été apportées n'ont pas été de nature à lever les interrogations des élu-e-s des personnels. De plus, les délais entre la réunion du CTMEN et l'entrée en vigueur du texte ne sont pas de nature à rassurer sur la rigueur de la démarche.

Pour toutes ces raisons, après avoir demandé le retrait de ce point à l'ordre du jour du CTM du 21 juillet 2021, les élu-e-s des personnels ont unanimement rejeté ce projet de décret.

Le texte présenté au CTMEN du 29 juillet 2021, reconvoqué sur ce seul point, est inchangé par rapport à celui présenté le 21 juillet 2021.

Pour ces raisons les organisations syndicales FSU, UNSA, FO, CFDT, CGT et SNALC ont décidé de ne pas siéger lors de ce CTMEN de reconvoque.